

# Procès-verbal

## Commission de la formation et de la vie universitaire

### 23 janvier 2017

Soumis au vote de la Commission de la formation et de  
la vie universitaire du 3 avril 2017

La Commission de la Formation et de la Vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 23 janvier 2017 à 14h00 dans la salle du Conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Christian ROBLEDO, Président de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
VIGNON-BARRAULT Aline	Présente
VIOLIER Philippe	Excusé, donne procuration à Laurence MOISY
MATHIEU Elisabeth	Excusée, donne procuration à Sabine MALLET
FLEURANT Cyril	Présent
LERICHE Philippe	Présent
CALENDA Alphonse	Excusé, donne procuration à Hélène TRICOIRE-LEIGNEL
URBAN Thierry	Absent
LEROLLE Nicolas	Excusé, donne procuration à Sabine MALLET
CAILLEAU Thierry	Présent
MOISY Laurence	Présente
PIERRE Éric	Présent
BARBE Valérie	Présente
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
RULENCE David	Excusé, donne procuration à Sonia BOUCHERON
LIBOUBAN Hélène	Excusée, donne procuration à Hélène TRICOIRE-LEIGNEL
BOUCHERON Sonia	Présente
FOUCHET Florian	Excusé, donne procuration à Thierry CAILLEAU
INGREMEAU Françoise	Excusée, donne procuration à Hervé EMOND
EMOND Hervé	Présent
BALLUS Kenny (Suppléante GABILLARD Nina)	Absent
KIKER Safia (Suppléant DESTERMES Théodore)	Présente
TARDIF Constance (Suppléante MORIN Mélanie)	Absente
COTTIER Claire (Suppléant GARNIER Arnaud)	Absente
BERAUD Etienne (Suppléant FDILI Otman)	Absent
PARIS Anaïs (Suppléante CALLET Estelle)	Absente
MERCIER Thibault (Suppléante LECLERCQ Marine)	Présent
PIRAUX Louise (Suppléant LIBAUD Romain)	Absente
HARDY Zoé (Suppléant METTENDORF Loïc)	Présente
GUERINEAU Emma (Suppléant BOURGEOLAIS Théophile)	Présente
DUBOSQ Nicolas (Suppléant FLAVIGNY Robin)	Présent
GUILMEAU Alexandre (Suppléante CHENIER Aline)	Absent
CHAPPEY Alexandre (Suppléante ROBERT Cynthia)	Absent
QUITTE Béangère (Suppléant HUMEAU Lucas)	Absente
DUTHOIT Paul-Louis (Suppléante PAIRIGOUAS Océane)	Présent
NEAU Alice (Suppléant BRIERE Olivier)	Excusée, donne procuration à Paul-Louis DUTHOIT
GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, donne procuration à Philippe LERICHE
LACROIX Florence (CHAUVIGNE Céline)	Présente
BURON-MOUSSEAU Sophie	Présente

◆ **Membres présents invités :**

Christine MENARD, directrice du SUIO-IP ;

Didier BOISSON, doyen de la faculté de Lettres, Langues et Sciences humaines ;

Lydie BOUVIER, directrice de l'IUT ;

Christophe DANIEL, doyen de la faculté de Droit, Economie, Gestion ;

Fabrice GUERIN, directeur de l'ISTIA ;

Florence EVEN, directrice générale adjointe.

◆ **Secrétariat :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du Jour

1.	Informations .....	5
1.1	Appel à manifestation d'intérêt – SHS LLA.....	5
1.2	Appel à projet Disrupt Campus.....	5
2.	Approbations des procès-verbaux.....	6
2.1	Procès-verbal du 26 septembre 2016.....	6
3.	Affaires générales .....	6
3.1	Admission en master.....	6
3.2	Admission Post Bac (APB).....	10
4.	Prospective .....	10
4.1	Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation.....	10
5.	Enseignement et conventions.....	10
5.1	UA-PASS.....	11
5.2	Convention Licence professionnelle productions animales .....	11
6.	Vie étudiante.....	12
6.1	Projets FSDIE.....	13
7.	Vie universitaire.....	14
7.1	Bilan et perspectives SUIO IP.....	14
7.2	Bilan et perspectives de la mission entrepreneuriat .....	14
	ANNEXES .....	15

A l'ouverture de la séance du 23 janvier 2017, 27 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 18 membres présents, 9 procurations). 9 membres invités sont présents.

## **1. Informations**

### 1.1 Appel à manifestation d'intérêt SHS - LLA

M. ROBLEDO ouvre la séance par un point information concernant l'appel à manifestation d'intérêt SHS-LLA. Il indique que le projet porte sur l'amélioration de l'employabilité des étudiants des filières Lettres, Langue et Art, tous niveaux confondus (licence, master, doctorat). M. ROBLEDO précise que le projet cible ces étudiants car il s'avère qu'ils ont un niveau moyen de rémunération et un taux de stabilité dans l'emploi plus faible que les autres étudiants, notamment ceux issus des autres filières SHS.

M. ROBLEDO précise que la date de retour de l'Appel à manifestation d'intérêt est fixée au 30 janvier 2017 puis donne la parole à M. BOISSON, doyen de la faculté de Lettres, Langues et Sciences humaines.

M. BOISSON présente l'équipe qui travaille sur l'AMI SHS-LLA composée de Christine MENARD, directrice du SUIO-IP, de Florence EVEN, directrice générale adjointe, chargée de la recherche, des fonctions supports et de la formation tout au long de la vie et de lui-même. Il précise que l'équipe est volontairement resserrée en raison du délai de réponse très court.

M. BOISSON énumère les trois thématiques centrales du projet :

- Le développement de relations plus étroites avec les acteurs économiques locaux sous forme d'interventions (en discussion avec le Crédit mutuel et la CGPME) et autour d'un travail de valorisation des compétences transversales des étudiants de LLA.
- La valorisation des compétences des étudiants de LLA avec pour objectif la mise en place d'une évaluation par compétences en particulier pour les licences professionnelles et les masters.
- Un travail autour du numérique en lien direct avec le SUIO-IP afin de faire bénéficier les étudiants de LLA d'outils numériques comme IP'OLINE, comme les capsules numériques, ou encore les entretiens à distance...etc.

M. BOISSON indique que des entreprises ont proposé un ensemble d'interventions sous forme d'entretien ou encore de parrainage pour les étudiants doctorants.

M ROBLEDO demande si le projet Pise a été entretenu ?

M GUERIN répond que le projet est fonctionnel et qu'une fois opérationnel il serait envisageable de l'utiliser dans le cadre du projet SHS-LLA.

M. ROBLEDO rappelle que le projet Pise s'articule autour d'un logiciel de simulation d'entretien muni d'une interface de captation de l'état d'émotion du candidat et capable de proposer des mises en situations adaptées.

### 1.2 Appel à projet Disrupt Campus

M. ROBLEDO présente l'objectif de l'appel à projet Disrupt Campus qui consiste en un travail sur la transformation des organisations par le numérique. Il précise qu'une large place est accordée à l'expérimentation et à l'entrepreneuriat à l'intérieur de ce projet et rappelle que la date de retour du dossier est fixée au 3 février 2017 avant de donner la parole à M. GUERIN, directeur de l'ISTIA.

M. GUERIN présente le projet Disrupt Campus qui associe entrepreneuriat et innovation et qui vise en particulier à travailler sur la transformation numérique de certains secteurs d'activité qui aujourd'hui utilisent peu le numérique. Il précise que le secteur des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) a été retenu pour cet appel à projet.

M. GUERIN précise que le projet concerne des étudiants en master ou en écoles d'ingénieurs (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année). Il indique que des entreprises partenaires sont associées au projet. A ce jour, 4 partenaires se sont manifestés (opérateurs et gestionnaires d'EHPAD au niveau national).

M. GUERIN détaille les différentes filières et composantes associées et leur apport au projet :

- ISTIA : infrastructure, numérique et ingénierie en secteur santé ;
- Psychologie : gérontologie ;
- Droit Economie Gestion : marketing digital et entrepreneuriat ;
- master LUMOMAT : électronique, organique et électronique sur support souple ;
- ESEO : numérique ;
- ESTHUA : dimension loisir et bien-être des personnes âgées.

M. GUERIN ajoute que l'équipe de PEPITE est également associée au projet pour accompagner les étudiants qui le souhaitent vers la création d'entreprise.

M. GUERIN précise que le projet peut s'appuyer sur un écosystème dynamique sur le territoire avec la Cité de l'objet connecté, la French tech et un certain nombre de RFI.

M. ROBLEDO spécifie les moyens financiers associés aux deux projets présents :

- Pour l'AMI SHS-LLA : 16 postes sont prévus pour abonder les différents projets sélectionnés (1 poste équivaut à environ 60 000€/an)
- Pour l'appel à projet Disrupt Campus : enveloppe de 8 millions d'euros à répartir pour une dizaine de projets et à mobiliser sur 3 années. M. ROBLEDO précise qu'un modèle économique est à fournir, d'où l'importance de partenariat avec des entreprises pour assurer la soutenabilité du projet.

Mme BURON-MOUSSEAU demande des précisions concernant l'association de certains lycées au projet SHS-LLA.

M. BOISSON précise que deux lycées sont associés, le lycée Bergson et le lycée Joachim du Bellay et rappelle que l'objectif du projet est de travailler de bac-3 à bac+8 en sensibilisant sur les compétences et les métiers plutôt que sur les disciplines.

M. ROBLEDO ajoute qu'après une phase d'expérimentation, il est prévu que le projet soit étendu à d'autres lycées.

Mme BOUCHERON demande si la formation continue sera associée à la réflexion autour de l'évaluation par compétences.

M. BOISSON répond qu'un travail est en cours avec la DEVE et la Direction de la Formation continue sur la transformation du mode d'évaluation prévoyant une expérimentation sur 4 formations pilotes puis un élargissement progressif à d'autres formations.

## **2. Approbations des procès-verbaux**

### **2.1 Procès-verbal du 26 septembre 2016**

Le procès-verbal du 26 septembre 2016 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

## **3. Affaires générales**

### **3.1 Admission en master**

Mme MALLET annonce que la loi du 23 décembre 2016 offre une continuité de droit des études entre la licence et le master et entre les deux années de master, celui-ci étant pensé comme un ensemble de 4 semestres.

Mme MALLET indique que les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil à l'entrée en première année de master ou peuvent choisir de ne pas en fixer. Cependant des dérogations sont possibles pour effectuer une sélection en M2 et non en M1. Elle souligne que cette année, année de mise en place de la nouvelle réglementation, il y a aura double sélection : en M1 et en M2.

Le droit à la poursuite d'études pour un titulaire de licence va faire l'objet d'un décret d'application. Les deux années de master ne sont pas strictement liées, il y aura possibilité de changer de mention entre le M1 et le M2, sous réserve d'une nouvelle sélection.

Mme MALLET présente le portail « [trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr) » créé par le ministère pour informer les étudiants sur l'ensemble de l'offre de formation. Y sont référencés :

- les mentions et parcours des formations sous réserve d'accréditations,
- les capacités d'accueil par mention,
- les dates de campagne de recrutement,
- les mentions de licence conseillées,
- les modalités d'admission,
- un lien vers la fiche descriptive du master,
- des mots-clés associés.

Mme MALLET poursuit sur les modalités de réponse aux demandes des étudiants et la problématique du « silence vaut acceptation » qui oblige à donner une réponse à l'étudiant dans un délai de 2 mois à compter du dépôt de la demande. Elle précise qu'il est important de fixer des dates de campagne pour cadrer la procédure et éviter des recours et spécifie qu'une commission d'admission devra être constituée.

Mme MOISY demande si informer l'étudiant que son dossier est en cours d'instruction vaut réponse ?

M. LERICHE demande si une convocation à un entretien relance le délai de 2 mois ?

M. ROBLEDO précise que les seules réponses valables sont : une acceptation, un refus ou une convocation à un entretien si un entretien est prévu. Cette convocation relance le délai de 2 mois.

M. LERICHE demande si la réponse doit prendre une forme particulière ?

Mme MALLET indique qu'il n'y a pas de forme particulière si ce n'est qu'en cas de refus, les motifs ne sont donnés que sur demande de l'étudiant dans le mois qui suit le courrier de refus.

Mme RAVAIN ajoute que le recteur va interpeller le ministère afin d'avoir une réponse type de notification de refus et que de son côté, la DEVE va travailler avec le service juridique pour trouver des formulations les moins attaquables possible.

Mme BOUCHERON demande comment le calendrier de recrutement en master va s'articuler avec la VAPP ?

Mme RAVAIN répond que la DEVE va travailler sur le sujet afin d'articuler le calendrier et précise qu'un dossier de candidature sera également à constituer en parallèle de la demande de financement.

Mme MALLET explique qu'en cas de décision favorable à sa demande d'admission, l'étudiant devra envoyer un courrier stipulant son acceptation ou son désistement. En cas de désistement, il sera fait appel aux étudiants inscrits sur liste complémentaire.

Mme MALLET indique qu'en cas de refus à toutes ses demandes, l'étudiant pourra saisir le recteur, dans un délai de 15 jours après obtention de son diplôme de Licence, qui alors devra proposer trois choix de formations correspondants au parcours de l'étudiant et à son projet professionnel. Elle ajoute que le recteur n'est pas tenu à des délais de retour et qu'il n'est pas dans l'obligation de faire les trois propositions en même temps.

Mme MALLET précise que la procédure d'admission en master peut s'effectuer dans les 3 ans après l'obtention de la Licence.

M. LERICHE soulève la question de la compatibilité entre les procédures d'admission en master et les 2<sup>ème</sup> session de Licence.

Mme MALLET spécifie que la procédure de recours auprès du Recteur pourra se faire jusqu'en octobre, notamment pour permettre de gérer les dossiers des étudiants admis en 2<sup>ème</sup> session. Le Recteur a émis le souhait que les capacités d'accueil ne soient pas trop limitées et qu'une harmonisation soit faite au niveau de l'académie concernant la procédure de recrutement.

Mme MALLET propose des votes séparés pour les points suivants :

- capacités d'accueil en master de Psychologie
- absence de capacité d'accueil en M1 de Droit
- capacités d'accueil en M1
- modalités de constitution des dossiers de candidatures

#### Capacités d'accueil en master de Psychologie

Mme MALLET précise qu'il n'a pas été demandé de capacité d'accueil pour la mention Psychologie.

M. BOISSON soulève plusieurs problèmes quant à l'absence de capacité d'accueil pour la mention Psychologie :

- un manque d'harmonie avec les autres universités : Brest et Rennes ont fait le choix de sélectionner dès le M1,
- un problème de gestion des redoublants compte tenu d'un taux de redoublements élevé en M1 Psychologie,
- un risque d'afflux massif d'étudiants non retenus dans des formations sélectives à l'université d'Angers, entraînant des problèmes de gestion de places et d'effectifs.

M. BOISSON propose une capacité d'accueil large à hauteur de 100 places pour pallier ces problèmes.

M. DUBOSQ rappelle qu'il faut prendre en compte les redoublants de M1 et propose 60 places auxquelles s'ajouteraient une quarantaine de redoublants pour un effectif total de 100.

Mme MALLET propose de procéder au vote quant à l'absence de capacité d'accueil pour la mention Psychologie.

L'absence de capacité d'accueil est rejetée avec 25 voix contre et 2 abstentions.

Mme MALLET soumet le vote du tableau suivant proposant une capacité d'accueil de 60 places pour la mention Psychologie.

Domaine	COMPOSANTE	mention	Capacités d'accueil
SHS	LLSH	<b>mention psychologie</b>	<b>60</b>
		<b>mention psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé</b>	<b>95</b>
		<b>mention psychologie sociale, du travail et des organisations</b>	<b>25</b>
		<b>mention psychologie de l'Education et de la Formation - PEF</b>	<b>23</b>

Les capacités d'accueil en master de Psychologie sont approuvées avec 25 voix pour et 2 abstentions.

#### Absence de capacité d'accueil à l'entrée en master 1 de Droit

L'absence de capacité d'accueil à l'entrée en master 1 de Droit est approuvée avec 22 voix pour et 5 abstentions.

Capacité d'accueil en master

Le tableau suivant est soumis au vote :

Domaine	COMPOSANTE	mention	Capacités d'accueil
DEG	DEG	mention gestion de patrimoine	0
		mention finance	40
		mention management et administration des entreprises	0
		mention management	0
		mention comptabilité - contrôle - audit	30
		mention marketing, vente	50
		mention gestion des ressources humaines	25
		mention management et commerce international	70
	mention économie appliquée	90	
	ESTHUA	mention tourisme	400
ALL	ESTHUA	mention direction de projets ou établissements culturels	150
	LLSH	mention métiers du livre et de l'édition	0
		mention arts, lettres et civilisations	60
		mention traduction et interprétation	18
		mention didactique des langues	110
		mention langues étrangères appliquées	60
SHS	LLSH	mention archives	24
		mention sciences de l'information et des bibliothèques	20
		mention histoire, civilisations, patrimoine	50
		mention géographie, aménagement, environnement et développement	75
		mention intervention et développement social	25
		mention études sur le genre	12
ST	SCIENCES	mention biologie végétale	40
		mention biodiversité, écologie et évolution	25
		mention toxicologie et écotoxicologie	23
		mention bio-géosciences	10
		mention informatique	40
		mention mathématiques et applications	65
		mention chimie	38
	mention physique appliquée et ingénierie physique	40	
	ISTIA	mention ingénierie des systèmes complexes	24
SANTE	SANTE SCIENCES	mention biologie - santé (sciences)	40
	SANTE	mention sciences du médicament	0

Les capacités d'accueil en master sont approuvées à l'unanimité avec 27 voix pour.

### Modalités de constitution des dossiers de candidatures

Les modalités suivantes sont soumises au vote :

« L'admission sera faite sur examen du dossier qui devra comporter notamment:

- un CV
- une lettre de motivation, exposant le projet professionnel du candidat
- une copie des diplômes et/ou relevés de notes permettant d'attester du niveau du candidat

Ainsi que tout autre élément de candidature exigé pour l'admission dans la formation concernée.

Un entretien avec le candidat pourra éventuellement compléter l'étude du dossier dans certaines formations.

Lorsque la mention de master postulée comporte plusieurs parcours, il pourra être demandé à l'étudiant de préciser le parcours souhaité ou une liste de parcours classés par ordre de préférence ».

Mme MOISY demande s'il est possible d'ajouter que, pour les étudiants ayant passé une partie de leur cursus à l'étranger, les diplômes ou les relevés de notes acquis soient traduits en français ?

M. BAUMARD fait référence au point : « ainsi que tout autre élément de candidature exigé pour l'admission dans la formation concernée » et précise que cette demande pourra être faite directement par la composante.

Les modalités sont approuvées à l'unanimité avec 27 voix pour.

Avant de clore le point, Mme MALLET précise que les dates de campagne de recrutement seront votées à la CFVU du 13 février 2017.

### 3.2 Admission Post Bac (APB)

Mme MALLET présente les modifications relatives au nouvel arrêté ministériel pour l'admission en licence. Elle précise que désormais il n'y aura plus de différence entre les néo-entrants et les réorientations externes. Elle spécifie que jusqu'à cette année, les demandes des étudiants en réorientation externe et interne étaient examinées par une commission de sélection.

Concernant les réorientations internes, Mme MALLET énonce que désormais seule la situation familiale de l'étudiant (marié, pacsé, concubinage, chargé de famille, etc.) sera prise en compte. Le rapprochement de fratrie ou les critères médicaux ne seront plus pris en compte. Elle ajoute que les réorientations internes seront gérées directement par les composantes après entretien et travail d'orientation avec le SUIO-IP.

Mme MALLET souligne que ce nouvel arrêt risque d'entraîner une augmentation conséquente du nombre d'étudiants et des recours au tirage au sort plus fréquents pour les filières pluriPASS, psychologie, droit, SVT.

Mme MALLET présente le tableau de capacités d'accueil en L1 pour les néo-entrants et les réorientations externes (cf. annexe). Elle précise que ce point est donné à titre informatif pour cette CFVU et qu'il fera l'objet d'un vote au prochain CA du 26 janvier 2017.

## **4. Prospective**

### 4.1 Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

M. ROBLEDO informe que depuis la loi ESR de 2013, le CR et la CFVU doivent se prononcer sur les moyens alloués à la formation. Il précise que cela a été fait en CR mais pas en CFVU étant donné que tous les éléments n'étaient pas finalisés lors de la séance de décembre. Il précise que les membres auront donc à se prononcer a posteriori sur des éléments déjà votés en CA du 14 décembre 2016.

M. ROBLEDO présente le tableau de répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation (cf. annexe)

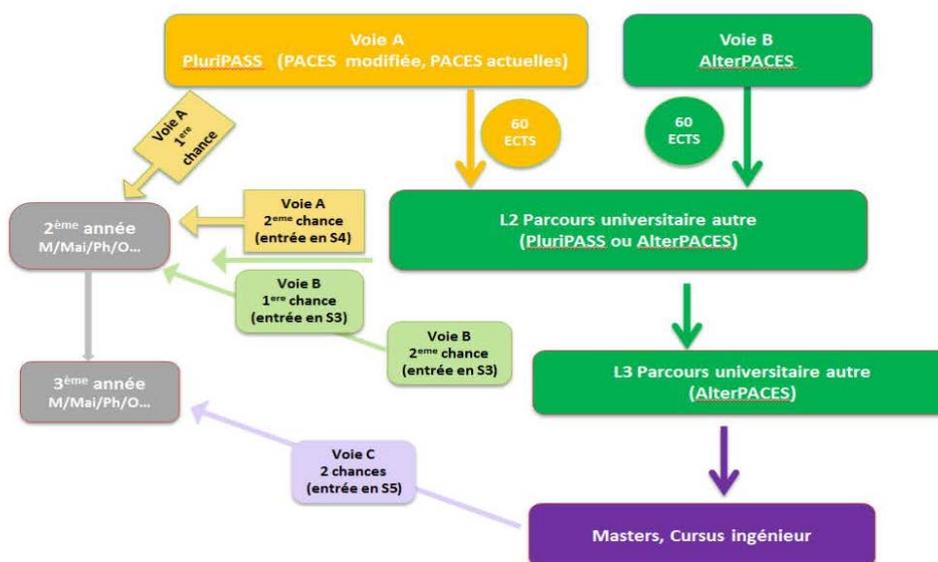
La répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

## 5. Enseignement et conventions

### 5.1 UA-PASS

Mme PASSIRANI introduit le nouveau projet d'expérimentation AlterPASS dont l'objectif principal est de compléter PluriPASS par un dispositif permettant l'intégration en santé d'étudiants ayant initialement choisi une orientation vers une licence à l'université d'Angers ou à l'université du Maine, afin de diversifier les profils. Elle rappelle que la mise en place à l'université d'Angers de l'expérimentation PluriPASS a permis de remédier de façon efficace à la question de l'échec en PACES et de proposer aux étudiants une orientation active vers un ensemble de parcours de licences et d'autres formations.

Mme PASSIRANI présente le schéma suivant qui regroupe PluriPASS et AlterPASS sous le nom de UA-PASS :



Contact : [experimentationsante@enseignementsup.gouv.fr](mailto:experimentationsante@enseignementsup.gouv.fr)

Mme PASSIRANI précise que l'association PluriPASS et AlterPASS permet une diversité des parcours, en reliant les filières santé à l'ensemble de l'offre des universités d'Angers et du Maine par des passerelles santé vers les autres filières (PluriPASS) et des autres filières vers santé (AlterPASS)

Mme PASSIRANI spécifie que l'admission AlterPASS en deuxième année de médecine est possible pour des étudiants inscrits en deuxième ou troisième année de licence et que cette possibilité est ouverte pour les étudiants de toutes les filières de licence générales des universités d'Angers et du Maine. Elle précise que l'admission comprend une étape d'admissibilité associant l'examen du dossier universitaire de licence et une étape d'admission constituée d'épreuves orales analogues à celles utilisées pour PluriPASS (dont le suivi d'UEL). Elle représente 10 % des places du NC, sachant que les

autres places sont réparties de la manière suivante : 70 % à la fin de la première année PluriPASS et 20 % à la fin du semestre 3 PluriPASS.

Concernant l'admission AlterPASS en deuxième année de pharmacie Mme PASSIRANI précise qu'elle est possible pour des étudiants inscrits en deuxième ou troisième année des licences de l'UFR Sciences et de l'UFR Droit/Economie/Gestion des universités d'Angers et du Maine, qu'elle représente 10 % des places du NC, les modalités d'admission étant les mêmes.

Mme PASSIRANI précise que AlterPASS ne concerne pas les admissions en maïeutique et odontologie.

Mme PASSIRANI présente le calendrier prévisionnel de mise en place du projet :



M. DUBOSQ demande s'il n'y a pas un risque de contournement du système par AlterPASS pour certains étudiants qui n'osent pas tenter PluriPASS en première année ?

Mme PASSIRANI répond que ces risques sont marginaux en raison du nombre de places très restreint et des critères de sélection.

M. ROBLEDO ajoute que dans les universités où AlterPASS est déjà testé, les places offertes avec ce dispositif n'ont pas toutes été pourvues par manque de candidats.

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer.  
L'appel à projet UA-PASS est approuvé à l'unanimité avec 27 voix.

## 5.2 Convention Licence professionnelle productions animales

Mme BOUVIER rappelle le contexte de la Convention Licence professionnelle Production animales :

- En juillet 2014, une décision de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, portée à la connaissance des partenaires, annonçait la non reconduction de la licence, compte tenu des difficultés budgétaires de cette Université.
- En 2016, l'IUT d'Angers-Cholet, sollicité, a accepté de porter cette licence professionnelle pour l'année 2016-17, pour permettre à cette formation de continuer à former des jeunes et répondre aux besoins des entreprises. Dans un deuxième temps, l'objectif est de pérenniser le partenariat entre les différents acteurs en proposant une offre de formation adaptée au contexte professionnel et à l'évolution des licences professionnelles.

Mme BOUVIER précise que cette convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières relatives à la licence professionnelle.

Mme BOUVIER souligne les points forts de cette licence professionnelle : un taux d'insertion professionnelle élevé des étudiants issues de cette formation (90%) et une formation complètement en alternance par apprentissage qui n'engendre pas de coût pour l'IUT.

Mme TRICOIRE demande si une mutualisation avec une autre formation aurait été possible ?

Mme BOUVIER répond qu'une mutualisation est compliquée à mettre en place et peu avantageuse d'un point de financier.

Mme BOUCHERON demande par quel CFA la convention sera portée ?

Mme BOUVIER précise qu'il s'agit du CFA du CEZ-Bergerie Nationale de Rambouillet qui est lié à Coop de France, ce qui est un atout pour l'IUT notamment pour la recherche de stage des étudiants de cette licence professionnelle et pour d'autres filières agricoles de l'IUT.

M. ROBLEDO précise qu'il n'est pas demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur l'annexe financière. Il souligne que celle-ci, telle que présentée, n'est pas suffisante pour le vote en CA, car elle n'est pas chiffrée. Il ajoute que lorsque les annexes financières sont trop larges, il est plus difficile de demander aux partenaires les participations financières dues.

Mme BOUVIER précise que l'annexe financière va être modifiée en ce sens pour présentation au CA.

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer.

La convention licence professionnelle « Productions animales » entre l'université d'Angers et le CFA du CEZ-Bergerie nationale de Rambouillet est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

## 6 Vie étudiante

### 6.1 Projets FSDIE

M. MORICE présente les dossiers FSDIE suivants :

ASSOCIATION	Nom du projet	Subvention accordée
BDE ISTIA Label en cours	<b>Gala de l'ISTIA</b> – le 4 février 2017	2200.00 €
CORPO SCIENCES	<b>Gala d'hiver de la faculté de sciences</b> Le 2 février 2017	1472.00 €
BDE GUEST Label 2016	<b>Voyage à Prague</b> du 11 au 14 février 2017	4200.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7872.00 €</b>

M. LERICHE indique que le dossier de l'association Corpo Sciences n'a pas été présenté à la composante et qu'il n'en a pas eu connaissance. Il rappelle qu'il a été demandé aux associations de sciences (BDE et Corpo) de proposer des projets communs lorsque l'objet du projet est similaire. M. LERICHE constate que cela n'a pas été fait.

M. DUBOSQ confirme une communication difficile entre les deux associations.

M. MORICE annonce qu'un nouveau calendrier est en cours prévoyant une CVE par mois qui ne traiterait plus uniquement des dossiers FSDIE mais aussi de sujets de fond concernant la vie étudiante. Il précise qu'un cadrage sera proposé à la CFVU à ce sujet.

Les projets FSDIE sont approuvés avec 25 voix pour et 1 abstention.

## **7 Vie universitaire**

### 7.1 Bilan et perspectives SUIO IP

Bilan présenté par Mme MENARD, directrice du SUIO-IP.  
Cf. Présentation en annexe

Mme TRICOIRE, demande s'il serait possible de proposer des ateliers CV vidéo aux étudiants de M1 car pour le moment seuls les étudiants de Licence professionnelle et de Master 2 peuvent y participer.

Mme MENARD répond qu'il est difficile de répondre aux nombreuses sollicitations en raison d'un effectif très restreint au SUIO-IP. Elle précise que pour pallier ces difficultés, des capsules numériques ont été mises en place et qu'il est également possible pour chaque composante qui le souhaite de discuter avec le SUIO-IP afin de construire des projets qui répondent à leurs attentes et soutenables pour l'effectif du SUIO-IP.

### 7.2 Bilan et perspectives de la mission entrepreneuriat

Bilan présenté par Mme JARRY-LETHU, chargée de mission Entrepreneuriat au SUIO-IP.  
Cf. présentation en annexe.

Mme TRICOIRE souligne que la mission entrepreneuriat ne s'adresse qu'aux étudiants de licence et demande pourquoi ce dispositif n'est pas proposé aux étudiants de master ?

Mme JARRY-LETHU précise que le ministère préconise une sensibilisation des étudiants de licence dans un objectif de découverte. Néanmoins, au niveau master et doctorat, chaque étudiant qui le souhaite doit pouvoir accéder à une offre de formation en entrepreneuriat et innovation à hauteur de 40h. Des réflexions sont menées afin de trouver des formats qui puissent s'insérer dans les maquettes de master.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de l'Université d'Angers,**  
*Christian ROBLEDO*

**La Vice-présidente formation et vie  
universitaire,**  
*Sabine MALLET*

**ANNEXES**

- Présentation PowerPoint
- Tableau des Capacités d'accueil en Licence 2017-2018
- Répartition de l'enveloppe budgétaire des moyens destinée à la formation

# Commission de la formation et de la vie universitaire

Lundi 23 janvier 2017

## Ordre du jour

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Affaires générales
4. Prospective
5. Enseignement et conventions
6. Vie étudiante
7. Vie universitaire
8. Questions diverses

# 1. Informations

- **Appel à projet AMI – SHS**
- **Appel à projet Disrupt Campus**

# 2. Approbation du procès-verbal

## POUR VOTE

- **Procès-verbal du 26 septembre 2016**



# Admission en master

## CFVU 23 janvier 2017

- Réglementation
- Portail « trouvermonmaster »
- Planning de candidatures
- Interventions du Recteur

# Réglementation

- Articles L.612-6 et L.612-6-1 du Code de l'Éducation

# Réglementation

- **Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016**

Articles L.612-6 et L.612-6-1 Code éducation

- **Continuité des études entre Licence et Master.**
- **Master pensé comme un ensemble sur 4 semestres.**
- **Admission en Master 1, sous certaines conditions :**
  - Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil
  - Dans ce cas, l'admission est subordonnée à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.
- **Droit à la poursuite d'études pour un titulaire de licence :**
  - Décret d 'application en cours de parution
- **Accès au Master 2 est de droit si M1 validé même mention même établissement**
- **Possibilité de déroger avec une sélection en Master 2 :**
  - Liste dérogatoire de master fixée par décret
  - Interdiction d'une double sélection (en M1 et en M2)
  - Dérogation n'a pas vocation à perdurer

# Portail

## « trouvermonmaster »

- Présentation du portail
- Calendrier de remontée des informations

# Portail « Trouvermonmaster »

- **DGESIP a décidé de la mise en place d'un portail « trouvermonmaster.gouv.fr »**

- **Objet du portail :**

*Donner à voir l'intégralité des cursus menant à un diplôme national de master*

- **Le portail n'est pas un outil de gestion des vœux, ni un portail d'affectation :**

*La phase de candidature ne passe pas par le portail.  
L'inscription se fait directement auprès de l'établissement.*

- **Informations contenues dans le portail :**

- **Mentions et parcours de master accrédités à l'UA - OK**
- **Capacité d'accueil par mention - VOTE CFVU 23/01/17**
- **Dates des campagne de recrutement - VOTE CFVU 13/02/17**
- **Mentions de licences conseillées - SAISIE 15/02**
- **Modalités d'admission - VOTE CFVU 23/01/17**
- **Lieux de formation - OK**
- **Lien vers la fiche descriptive de la formation - OK**
- **Mots clefs associés - SAISIE 15/02**

# Planning candidature

- Principe du silence vaut acceptation
- Proposition de mise en œuvre

# Planning candidature

## **Silence vaut acceptation :**

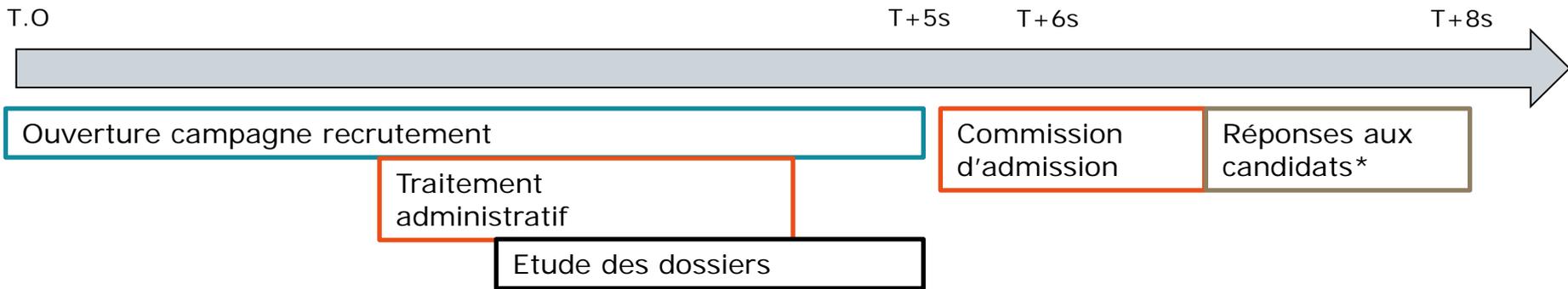
« le silence gardé pendant deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision d'acceptation »

- **L'admission en master est soumise à ce principe :**

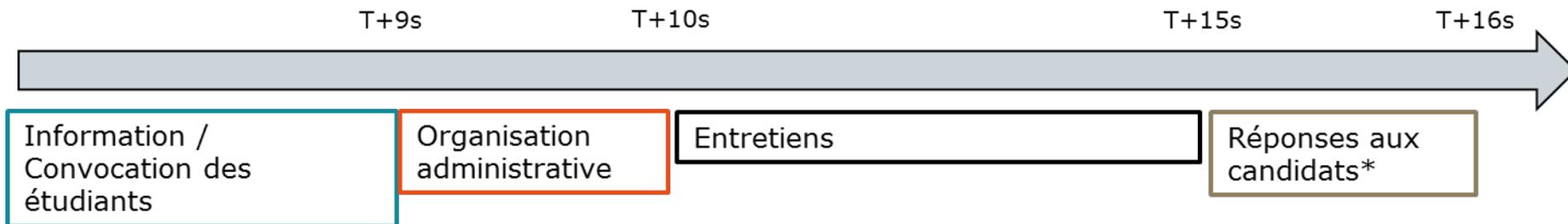
- L'étudiant doit savoir s'il est admis en master 2 mois après le dépôt de sa demande d'admission.
- Nécessité d'adapter les dates de campagne de recrutement à ce principe.
- La convocation à un entretien devrait relancer le délai.
- Une seule campagne de recrutement possible.

# Planning candidature

## Phase « d'admissibilité » :



## Phase « d'admission » :



# Planning candidature

## Calendrier contraint par le SVA :

- **Date de campagnes :**
  - **début pas avant 4 mars**
  - **5 semaines de dépôt de dossier**
  - **réponse définitive avant le 15 juillet**
- **L'étudiant doit signifier son acceptation, par écrit, dans un délai de 8 jours pour gérer les listes complémentaires**
- **Deux types de décision de refus : refus définitif et refus avec inscription sur liste complémentaire**
- **Motif du refus à la demande de l'étudiant dans le mois suivant la décision**
- **Harmoniser les campagnes pour les mentions co-accréditées**

# Interventions du Recteur

- Droit à la poursuite d'étude
- Préconisations du Recteur
- Questions/Incertitudes
- Calendrier

# Poursuite d'étude

- **Décret en cours de parution**
  - **Un droit pour tout étudiant diplômé d'une licence mais pas du grade de licence.**
  - **Au moins 3 propositions d'admission dans un master par le recteur de l'académie d'obtention de la licence**
  - **Le dialogue avec les établissements se fera en amont de la réponse à l'étudiant**

# Poursuite d'étude

- **Décret en cours de parution**
  - Mise en place d'un téléservice pour formuler la demande
  - Délai de 15 jours pour la saisine du recteur
- ➔ à compter de la date d'obtention licence si refus ont été notifiés
- ➔ à compter de la dernière notification de refus si licence déjà obtenue
  - Délai de 15 jours pour la réponse de l'étudiant aux propositions du recteur : refus
  - Poursuite d'étude valable 3 années suivant l'obtention de la licence
  - Lister les documents officiels que l'étudiant doit présenter (diplôme de licence, lettres de refus...)

# Préconisations du recteur

- **Fixation des capacités d'accueil** : Il ne faut pas trop limiter les capacités d'accueil en M1, au risque de multiplier les procédures via le recteur.
- **Harmonisation** : Les 3 universités de l'académie devraient s'harmoniser pour décider de l' admission en M1 ou en M2 :
  - Psychologie :
  - Droit : conférence des doyens : pas de sélection en M1
  - MEEF :

**Attention aux choix des universités du grand ouest : Rennes, Brest, Bordeaux**

**Idem harmonisation sur les capacités d'accueil pour les mentions co accréditées**
- **Commissions d'admission** : à l'échelle de la mention. La liste des membres ne doit pas nécessairement être rendue publique. Il faut fixer un quorum et conserver les PV signés

# Questions / Incertitudes

- **Redoublement en M1** : Un étudiant redoublant le master 1 est-il réintégré d'office ou doit-il repasser par la voie de la sélection ?
- Le rectorat va soulever la question à la DGESIP d'un nombre max d'inscription en master
- **E-candidat** : Proposition d'utiliser e-candidat pour la gestion des candidatures aux masters sélectifs.

# 3. Affaires générales

## POUR VOTE

### Admission en Master

#### Tableaux

#### La délibération sera rédigée comme suit :

- « Les capacités d'accueil des masters sont fixées selon le tableau annexé à la présente délibération.
- L'admission sera faite sur examen du dossier qui devra comporter notamment:
  - un CV
  - une lettre de motivation, exposant le projet professionnel du candidat
  - une copie des diplômes et/ou relevés de notes permettant d'attester du niveau du candidat
  - ainsi que tout autre élément de candidature exigé pour l'admission dans la formation concernée.

Un entretien avec le candidat pourra éventuellement compléter l'étude du dossier dans certaines formations.

Lorsque la mention de master postulée comporte plusieurs parcours, il pourra être demandé à l'étudiant de préciser le parcours souhaité ou une liste de parcours classés par ordre de préférence. »

# APB

- **Nouvel arrêté**
- **Gestion des réorientations internes**

# Nouvel arrêté

- **Base légale au « tri » des élèves :**
  - situation familiale (marié, pacsé, concubinage) et/ou chargé de famille
  - suppression du critère médical et du rapprochement de fratrie
- **Suppression de la distinction des néoentrants et des réorientations externes**
  - L'orientation active (sollicitée ou pour tous) concerne tous ces candidats
  - plus de possibilité de classer les dossiers des réorientations ni ceux des néo hors secteur
- **Conséquence : augmentation de la population et risque plus important de recourir au tirage au sort pour les filières pluriPASS, psychologie, droit, SVT**

# Gestion des réorientations internes

- **Nombre de réorientations internes en 2016 :**

537 candidatures dont 76 en droit, 93 en psychologie, 97 en SVT  
182 admis sur Angers (3 à Saumur, 7 à Cholet)

➔ Augmentation importante du flux à l'entrée, pour finalement une « sélection » de 33 %

- **Quelle gestion des réorientations internes par les composantes ?**

- **Gestion hors APB**

- **Gestion des dossiers en interne / mise en place d'une sorte de transfert interne**

- **Accompagnement des étudiants par les composantes et le SUIO-IP**

# Capacités d'accueil

- Revoir les capacités d'accueil votées en CA si gestion des réo internes hors APB

Tableau des capacités d'accueil voté en CA du 24 novembre 2016

Nouveau tableau proposé

# 4. Prospective

## POUR VOTE

- Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

# BUDGET 2017

# Budget 2017 (AE/CP, prévisions de recettes et solde budgétaire) tableau 2

Dépenses					Recettes		
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Exécution N-1	Budget initial (d)	
	AE	CP	AE	CP			
<b>Personnel</b>	<b>117 475 008</b>	<b>117 475 008</b>	<b>119 829 497</b>	<b>119 829 497</b>	143 823 197	<b>152 368 624</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	32 749 417	32 749 417	33 419 891	33 419 891	118 279 455	120 883 931	Subvention pour charges de service public
					2 756 908	4 538 118	Autres financements de l'Etat
							Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement et intervention</b>	<b>23 877 426</b>	<b>22 929 858</b>	<b>27 057 536</b>	<b>25 936 542</b>	9 716 689	14 264 827	Autres financements publics
					13 070 145	12 681 748	Recettes propres
					<b>2 143 536</b>	<b>2 616 279</b>	<b>Recettes fléchées**</b>
<b>Investissement</b>	<b>8 138 181</b>	<b>6 931 681</b>	<b>8 354 361</b>	<b>6 888 338</b>			Financements de l'Etat fléchés
					<b>2 143 536</b>	<b>2 283 296</b>	Autres financements publics fléchés
						332 983	Recettes propres fléchées
<b>Enveloppes* destinées à des contrats de recherche</b>	-	-	-	-			
Personnel							
Fonctionnement							
Investissement							
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>149 490 615</b>	<b>147 336 547</b>	<b>155 241 394</b>	<b>152 654 377</b>	<b>145 966 733</b>	<b>154 984 903</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		-		<b>2 330 526</b>	<b>-1 369 814</b>	-	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

155 041 394€ d'AE et 152 654 377€ de CP et 154 984 903€ de recettes

**Un solde budgétaire de +2 330 526€.** L'UA verra sa réserve de trésorerie abondée

Solde budgétaire positif devrait s'expliquer par: le CPER, décalage entre les encaissements et les décaissements sur certaines opérations

# Budget 2017 (Situation patrimoniale)

tableau 6 pour vote

## Compte de résultat prévisionnel (Résultat de 85 629€)

CHARGES	BI 2016	BR 2016	BI 2017	PRODUITS	BI 2016	BR 2016	BI 2017
Personnel	117 475 008	117 475 008	119 829 497	Subventions de l'Etat	119 750 373	119 750 373	121 230 343
<i>dont charges de pensions civiles</i>	32 749 417	32 749 417		Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	31 522 533	31 642 858	35 186 542	Autres subventions	9 583 505	9 547 457	13 536 384
				Autres produits	19 693 345	19 849 718	20 334 941
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>148 997 541</b>	<b>149 117 866</b>	<b>155 016 039</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>149 027 223</b>	<b>149 147 548</b>	<b>155 101 668</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	29 682	29 682	85 629	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>149 027 223</b>	<b>149 147 548</b>	<b>155 101 668</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>149 027 223</b>	<b>149 147 548</b>	<b>155 101 668</b>

### Dépenses

- Masse salariale :
  - Evolution de la grille PPCR (156k€)
  - Campagne Sauvadet 2017 (86k€)
  - Evolution du point d'indice (917k€)
  - Evolution primes Biatss (94k€)
  - Campagne d'emplois 2017 (-381k€)
  - GVT positif 2017 (1 053k€)
  - EAP campagne d'emploi 2016 (579k€)
  - Evolution des charges d'enseignement (370k€)
  - Impact recrutement des contractuels (496k€)
- Fonctionnement hors amortissement (+ 2,7M€)
  - Augmentation de l'activité recherche (+700k€)
  - Montée en puissance des RFI (+587k€)
  - Bâtiment IRIS 2 (250k€)
  - Crédits à disposition des UFR

### Recettes

- En augmentation par rapport à la notification 2016:
  - Hausse de la subvention du ministère, 16 postes financés dans le cadre des critères de convergence (488K€) + financement en année pleine des 22 postes de 2016 (+665k€) + actualisation du CAS Pensions (dans le cadre de la Loi dite Sauvadet) + dégel du point d'indice (841k€) + hausse de la démographie étudiante (523k€) + PPCR (147k€)
  - Droits d'inscription (+100k€)
  - Activités recherche
  - Les RFI

# Budget 2017 : Répartition des moyens entre la formation, la recherche et les autres missions

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Formation initiale et continue (d) = (a) + (b) + (c)</b>	<b>60 629 056</b>	<b>60 629 056</b>	<b>2 630 976</b>	<b>2 630 976</b>	<b>739 819</b>	<b>739 819</b>	<b>63 999 851</b>	<b>63 999 851</b>
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	33 830 692	33 830 692	1 349 658	1 349 658	392 194	392 194	35 572 544	35 572 544
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	26 001 080	26 001 080	1 281 318	1 281 318	267 625	267 625	27 550 023	27 550 023
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	797 284	797 284			80 000	80 000	877 284	877 284
<b>D105 - Bibliothèques et documentation</b>	<b>2 439 165</b>	<b>2 439 165</b>	<b>1 124 500</b>	<b>1 124 500</b>			<b>3 563 665</b>	<b>3 563 665</b>
<b>Recherche</b>	<b>37 589 908</b>	<b>37 589 908</b>	<b>6 343 542</b>	<b>6 375 754</b>	<b>1 479 100</b>	<b>1 479 100</b>	<b>45 412 550</b>	<b>45 444 762</b>
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	10 767 444	10 767 444	1 893 250	1 853 390	202 740	202 740	12 863 434	12 823 574
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 540 140	5 540 140	457 920	448 200	280 500	280 500	6 278 560	6 268 840
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	3 073 654	3 073 654	656 357	781 389	113 040	113 040	3 843 051	3 968 083
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies							-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	4 946 365	4 946 365	1 401 591	1 386 311	109 100	109 100	6 457 056	6 441 776
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	11 155 393	11 155 393	737 480	721 760	19 500	19 500	11 912 373	11 896 653
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 106 912	2 106 912	1 196 944	1 184 704	754 220	754 220	4 058 076	4 045 836
<b>D114 - Immobilier</b>	<b>1 040 694</b>	<b>1 040 694</b>	<b>7 769 247</b>	<b>6 744 929</b>	<b>3 658 238</b>	<b>2 192 215</b>	<b>12 468 179</b>	<b>9 977 838</b>
<b>D115 - Pilotage et support</b>	<b>12 834 726</b>	<b>12 834 726</b>	<b>6 774 636</b>	<b>6 736 126</b>	<b>2 336 774</b>	<b>2 336 774</b>	<b>21 946 136</b>	<b>21 907 626</b>
<b>Étudiants (h) = (e) + (f) + (g)</b>	<b>5 088 458</b>	<b>5 088 458</b>	<b>1 054 635</b>	<b>1 054 635</b>	<b>60 430</b>	<b>60 430</b>	<b>6 203 523</b>	<b>6 203 523</b>
D201 - Aides directes aux étudiants (e)	1 851 195	1 851 195	577 732	577 732			2 428 927	2 428 927
D202 - Aides indirectes (f)			32 401	32 401			32 401	32 401
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (g)	3 237 263	3 237 263	444 502	444 502	60 430	60 430	3 742 195	3 742 195
<b>Total</b>	<b>119 622 007</b>	<b>119 622 007</b>	<b>25 697 536</b>	<b>24 666 920</b>	<b>8 274 361</b>	<b>6 808 338</b>	<b>153 593 904</b>	<b>151 097 265</b>
			<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>		<b>2 830 526</b>			

# Budget 2017 (Répartition des crédits en droits constatés) UFR et Services Communs

	DEPENSES 2017					DEPENSES 2016				
	FONCT.	PERSONNEL	TOTAL FONCT.	INV.	TOTAL	FONCT.	PERSONNEL	TOTAL FONCT.	INV.	TOTAL
DEG	321 724	971 468	1 293 192	132 500	1 425 692	228 985	1 098 000	1 326 985	56 000	1 382 985
LLSH	173 220	938 000	1 111 220	59 496	1 170 716	187 450	885 000	1 072 450	78 500	1 150 950
IUT	495 735	1 782 619	2 278 354	224 194	2 502 548	635 663	1 859 665	2 495 328	91 621	2 586 949
SANTE	931 640	765 465	1 697 105	370 625	2 067 730	669 004	572 901	1 241 905	193 722	1 435 627
ESTHUA	863 835	1 270 000	2 133 835	100 000	2 233 835	771 986	1 179 650	1 951 636	40 000	1 991 636
ISTIA	523 710	1 086 213	1 609 923	207 780	1 817 703	582 731	792 809	1 375 540	110 000	1 485 540
SCIENCES	276 373	567 000	843 373	94 000	937 373	319 000	487 000	806 000	91 500	897 500
SUMPPS	59 197	494 800	553 997	2 000	555 997	53 500	483 500	537 000	2 000	539 000
SCDA	1 059 500	161 100	1 220 600	0	1 220 600	1 265 000	140 000	1 405 000	60 000	1 465 000
SUIO-IP	101 330	93 504	194 834	4 000	198 834	117 061	71 439	188 500	2 000	190 500
SUAPS	46 790	192 000	238 790	26 000	264 790	34 000	195 000	229 000	35 000	264 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 853 054</b>	<b>8 322 169</b>	<b>13 175 223</b>	<b>1 220 595</b>	<b>14 395 818</b>	<b>4 864 380</b>	<b>7 764 964</b>	<b>12 629 344</b>	<b>760 343</b>	<b>13 389 687</b>

- Crédits à disposition des UFR et services communs en augmentation (sauf pour SCDA et IUT) de 545k€ malgré la baisse de la dotation UA et prélèvement à la source des dépenses récurrentes et de la maintenance du locataire
- Intégration dès la construction du budget initial des reliquats de la FC en investissement
- Stabilisation des dépenses de fonctionnement et hausse de la masse salariale
- Vocation des COM à s'inscrire dans une démarche pluriannuelle

# Campagne d'emploi des personnels enseignants et enseignants-chercheurs 2017

## Rappel

Vote du CAc 21/09 : 46 voix pour et 1 abstention.

Vote du CT du 23/09 : 8 pour, 2 abstentions.

POSTES	Même niveau	Réfrigérés	Repyramidés	Créés	Total
PR	5	6	3	2	16
MCF	7	17	2	1	27
PRAG	7	1		1	9
ATER	23				23
PAST	15			1	16
<b>Totaux</b>	<b>57</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>91</b>

# Campagne d'emploi des personnels BIATSS 2017

## Rappel

Vote du CT du 23/09 : 3 pour, 5 abstentions, 2 contre.

	Même niveau	Repyramidés Dépyramidés	Créés	Total
<b>IGR</b>	2			2
<b>IGE</b>			1	1
<b>ASI</b>		2	1	3
<b>TECH</b>	7	1	1	9
<b>ATRF</b>	4			4
<b>BIBAS</b>		1		1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>20</b>

# Campagne d'emploi des personnels BIATSS contractuels 2017

## 19 postes

- dont 5 sur financement établissement: 1 ASI (IP LAB'UA/PluriPass) - 1 IGE (COP SUIO-IP/PluriPass) - 1 IGE (IP LAB'UA/LLSH) - 1 IGE (Plateau Technique MOLTECH) - 1 TECH (Préfiguration SUIO-IP/Passerelle).
- dont 4 financés sur projet: 1 IGE (Idefi-Remis) - 1 ASI (M@dos) - 1 ASI (IP LAB'UA/IFSI) - 1 IGE (DFC/AMI Germinet)
- dont 2 repyramidages: 1 TECH (Accueil UFR ESTHUA) - 1 ASI (Scolarité PluriPass)
- dont 4 reconductions: 1 C (Examens UFR ESTHUA) - 1 TECH (Gestion financière UFR DEG) – 1 ASI (Agence Comptable) – 1 ASI (DCOM)
- dont 4 missions courtes: 1 TECH (Apogée DEVE) - 1 ASI (GBCP DAF) - 1 ASI (Fonds Tournier SCDA) - 1 ASI (DCI)

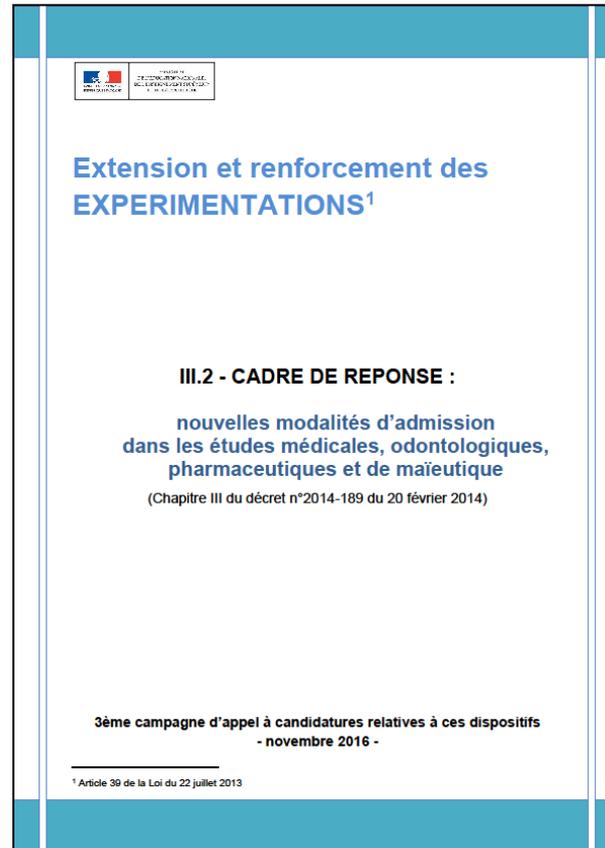
# Coût campagne emploi 2017

- Coût campagne d'emplois titulaires E, EC :
  - - 332 000 €
- Coût campagne emplois titulaires Biats :
  - - 49 000 €
- Coût campagne emplois contractuels :
  - + 201 000 €

# 5. Enseignement et conventions

## POUR VOTE

- **UA-PASS**



# 5. Enseignement et conventions

## POUR VOTE

- **Convention - Licence professionnelle « Productions animales »**
- **En juillet 2014**, une décision de l'Université de Versailles St Quentin, portée à la connaissance des partenaires, annonçait la non reconduction de la licence, compte tenu des difficultés budgétaires de cette Université.
- **En 2016**, l'IUT d'Angers-Cholet, sollicité, a accepté de porter cette licence professionnelle pour l'année 2016-17, pour permettre à cette formation de continuer à former des jeunes et répondre aux besoins des entreprises. Dans un deuxième temps, l'objectif est de pérenniser le partenariat entre les différents acteurs en proposant une offre de formation adaptée au contexte professionnel et à l'évolution des licences professionnelles.
- **Objet de la Convention :**  
**Préciser les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières relatives à la licence professionnelle.**

# 6. Vie étudiante

## POUR VOTE

- **Projets FSDIE**

Projets examinés en Commission vie étudiante du 16 janvier 2017

**université angers** - 1 -  
Direction de la @ulture et des Initiatives

**COMMISSION VIE ETUDIANTE N°4**

**La commission vie étudiante du lundi 16 janvier 2017**

**Présents étudiants :**  
Jean Louis ROUJEE - Vice-président culture, initiatives et communication  
Delly KIKER - Vice-présidente étudiante (procuration)  
Anne REY - Enseignante élue au CA  
Françoise INHERRAUX - ELAITE élue à la CFVU

**Excusés :**  
Sabine MALLET - Vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire  
Gaëlle FORTIN SORHES - Enseignante chercheur élue au CA  
Hélène LEZOUAR - Enseignante chercheur élue à la CFVU  
Alexandre GUILMEAU - Etudiant élu à la CFVU  
Octave FAUROUX - Etudiant élu à la CFVU  
Bérangère QUITTE - Etudiante élue à la CFVU (procuration)

**Absents :**  
Maurine PERON - Etudiante élue au CA  
Thierry ORBAN - Enseignant chercheur élu à la CFVU

**Invités extérieurs :**  
Nathalie GALAND - Adjointe à la directrice de la culture - Responsable des initiatives étudiantes

**Invités université :**  
Pauline BAGLE - Chargée de mission culture au CIOUS  
Béatrice SAVIGNON - Directrice de la DES  
Mathieu LEVILLANT - Vice-président délégué à la vie des campus  
Alexandre PIETKIN - Directeur du BUREAU

**I - DOSSIERS FSDIE**

- 14h00 : BDE ISTIA
- 14h20 : ACEPA
- 14h40 : BDE GUEST
- 15h00 : ASSOCIATION LES 3 COUPS (UCO)
- 15h20 : ALEA
- 15h40 : ATAC
- 16h00 : FRANCO UNIS
- 16h20 : FRANCO UNIS
- 17h00 : CORPUS SCIENCES

**II - DEMANDES DE LABELLISATION 2016/2017 - 2 DEMANDES**

- BDE ISTIA
- UA Events & Consulting

**Direction de la culture et des Initiatives**  
POLE INITIATIVES ETUDIANTES  
4 - Aline François MITTERRAND  
49000 ANGERS - 0241 96 22 76

Page 1 18/01/2017

- **Bilan et perspectives SUIO IP  
présentés par Christine MENARD  
directrice du SUIO-IP**

# Présentation du SUIO-IP CFVU du 23 janvier 2017



Poster for SUIO-IP with an orange background. At the top, it says 'Pour un Avenir qui vous ressemble'. Below that, a list of services: 'Information', 'Orientation', 'Insertion pro.', and 'Entrepreneuriat'. At the bottom, it says 'Lycéens, étudiants, doctorants, jeunes diplômés, le SUIO-IP vous accompagne dans vos projets.' The poster features images of a young man and a young woman.

Pour un  
**AVENIR**  
qui vous ressemble

Information  
Orientation  
Insertion pro.  
Entrepreneuriat

Lycéens, étudiants,  
doctorants, jeunes diplômés,  
le SUIO-IP vous accompagne  
dans vos projets.



■ **SUIO-IP**  
*Service universitaire  
d'information et d'orientation  
Insertion professionnelle*



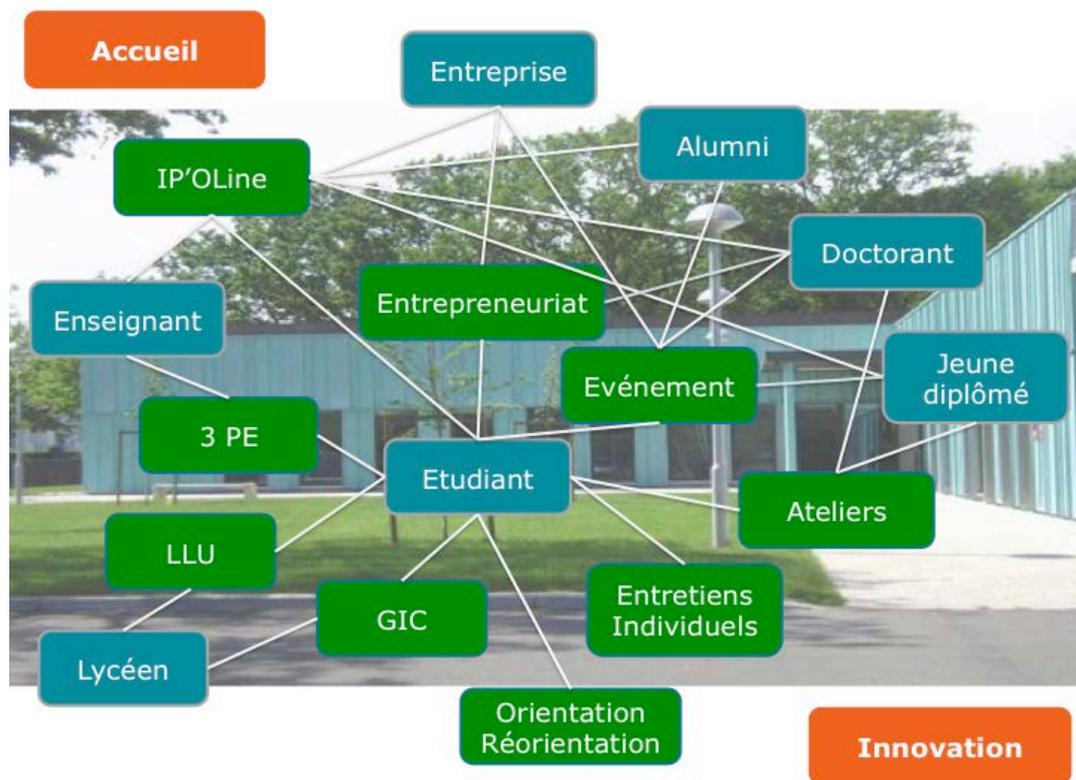
# Introduction

## → Missions du SUIO-IP

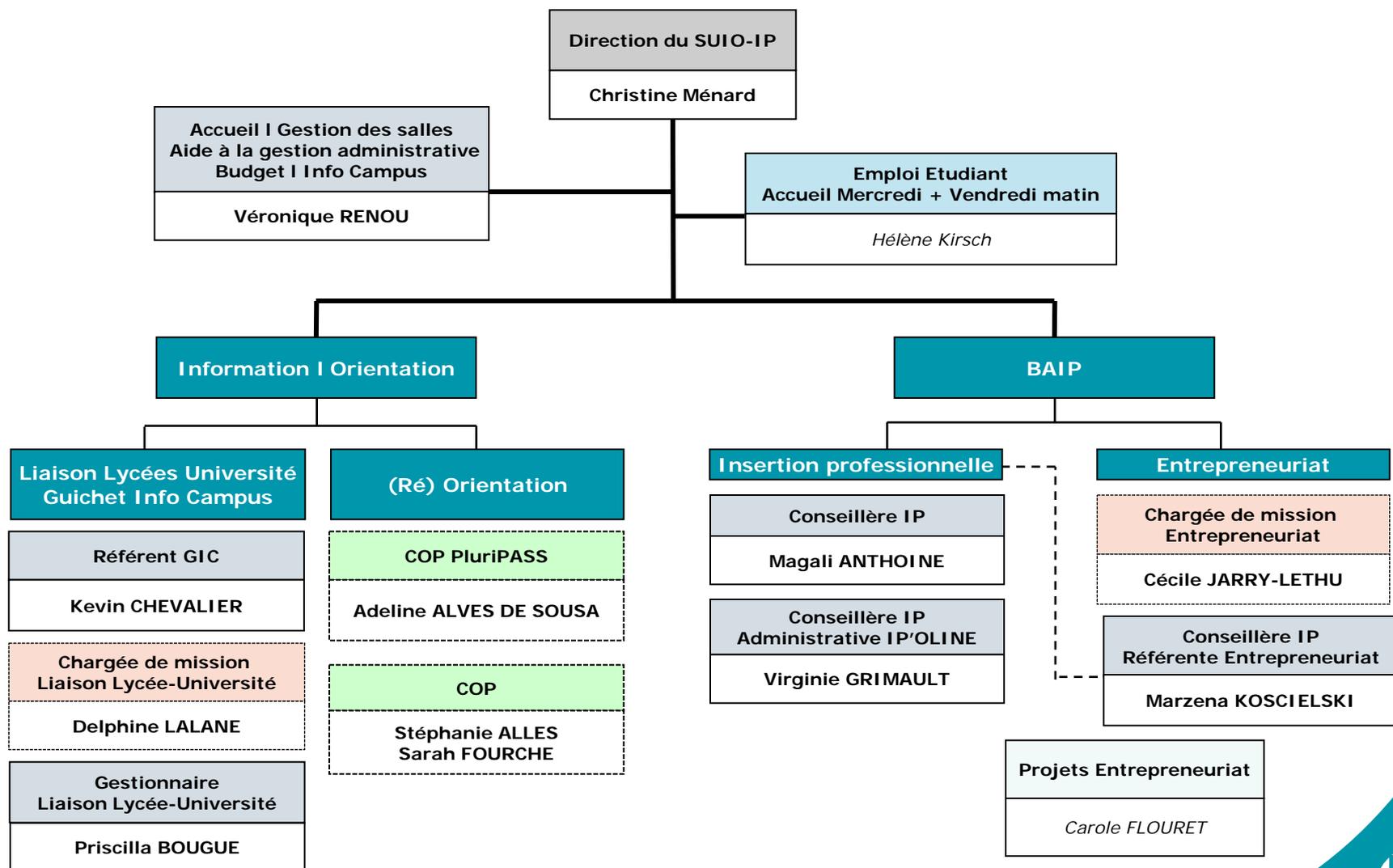
- Organiser l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants à leur entrée à l'Université et tout au long de leur parcours universitaire
- Assurer en lien avec les enseignants la préparation et le suivi de leur insertion professionnelle

## → Notre objectif

Répondre  
de manière personnalisée  
à tous les usagers



# Effectifs actuels





# Missions LLU - Bilan - Perspectives

## → Cordées Elan 49

- **Objectif** : favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel
- Depuis le 18 janvier 2017 : nouvelle formule / programme d'actions pour 18 lycéens identifiés / encadrement par des tuteurs étudiants.

## → LLU

- 2016-2017 : 14 ambassadeurs / 16 lycées publics partenaires / liens vers les lycées privés → rencontre RENASUP.

## → M'essayer c'est m'adopter

- 20 au 25 octobre - 13 au 17 février

## → Journée d'accueil des lycéens (JAL)

- 2016 : 2587 lycéens accueillis sur 2 demi-journées pour les 3 sites angevins
- 2017 : nouvelle formule des JAL / prise en charge des 1<sup>ères</sup> en groupe par des étudiants pour des ateliers et visite guidée du campus.



# Missions Guichet Info Campus Bilan - Perspectives

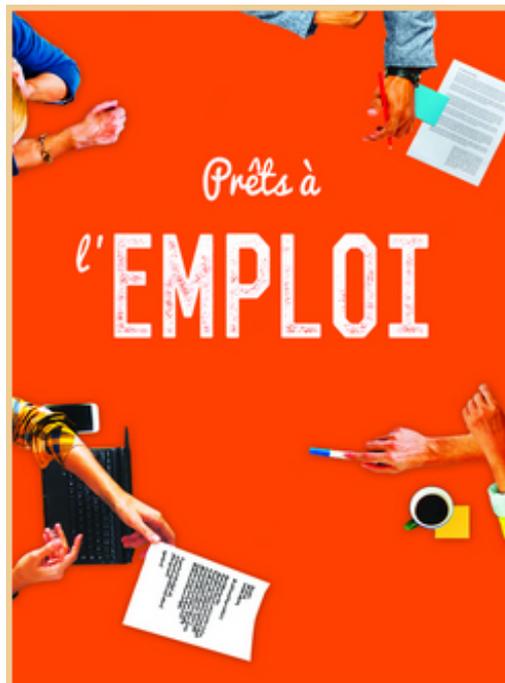
- Salons (Studyrama, Carrefour de l'Orientation)
  - 600 personnes / jour
  - Lieu de communication indispensable pour rassurer (APB, DSE)
  
- Journée Portes Ouvertes
  - **2016** : Ambassadeurs + LLU | 1400 familles accueillies | 90% satisfaites |
  - 4 mars 2017
  
- Juillet 2016 (inscription dématérialisée) GIC / DEVE
  - Site dédié « Bienvenue à l'UA » - Plateforme téléphonique + Guichet Santé
  - 744 appels réceptionnés - 252 formulaires remplis / 2 985 inscriptions web
  
- Rentrée 2016
  - 7 844 étudiants accueillis - 5 900 notebooks distribués | 95% satisfaits
  - Perspectives : armoire à dons, accueil adapté pour handicapés/doctorants/étrangers, événements ponctuels, découverte du territoire, ...



# Missions Orientation - Bilan - Perspectives

- **Entretiens individuels : 335 (de septembre à décembre 2016)**
  - 73% COP - 27% COP PluriPASS (3PE à distance pour 1400 étudiants)
  - Types de demandes : 57% réorientation - 43% parcours d'études
  
- **Permanence du mardi matin**
  - Bilan très positif de l'accueil sans RDV du mardi matin : 8 à 10 étudiants accueillis par permanence, essentiellement des L1
  
- **Ateliers et Interventions collectives**
  - Faible participation aux ateliers « préparer son changement d'orientation » manque de communication
  - Interventions collectives : Forum LLSH, JPO de la DFC, Celfe...
  
- **Rebond'Sup**
  - Dispositif pour la réorientation en partenariat avec l'équipe de DARE pour détecter les étudiants décrocheurs
  - Utilisation des outils du SUIO-IP de Nantes, stages de réorientation...

# Missions BAIP - Bilan - Perspectives



## SUIO-IP

# Insertion professionnelle

Le SUIO-IP propose, tout au long de l'année, un panel de modules et d'ateliers pour aider les étudiants dans leur insertion professionnelle. Ces ateliers peuvent être complétés par un rendez-vous individuels avec un conseiller d'insertion professionnelle.

Designed by Dooder - Freepik.com



Etudiants



Jeunes diplômés



Doctorants



# Missions BAIP - Bilan

## → Ateliers Campus :

- 14 ateliers et 151 étudiants de septembre à décembre 2016
- CV, Lettre de motivation, CV en anglais, Réseaux sociaux, Filière sélective, Stage à l'international

## → Modules collectifs

- 11 modules et 215 étudiants de septembre à décembre 2016
- Pitch, Savoir se présenter, E-réputation, Réseaux sociaux

## → Entretiens individuels

- 181 entretiens de septembre à décembre 2016
- DEG (36%), LLSH (32%), Sciences (16%), ESTHUA (7%), IUT (3%), Santé (3%), Extérieur (2%), ISTIA (1%)

## → Événements

- Olympiades des métiers, Forum des métiers



# Missions BAIP - Perspectives

→ IP'Oline 2 : 1<sup>er</sup> février 2017



→ Atelier CV vidéo - Postulez en mode digital

- 1 journée de coaching (semaine du 13 février), tournage à partir du 1<sup>er</sup> mars
- Ouverts aux LP et M2 (limité à 35 étudiants)

→ Capsules numériques

- CV, Définir ses compétences, Tremplin vers l'emploi
- Collaboration avec les SUIO-IP de Nantes et du Mans

# Budget 2017

	<i>Autofinancement</i>	<i>REG</i>	<i>ALM</i>	<i>Total</i>
<b>Action 1</b>	64 000 €	27 000 €	14 000 €	<b>105 000 €</b>
<b>Action 6</b>	40 275 €	22 364 €	7 361 €	<b>70 000 €</b>
<b>Action 7</b>	33 000 €	19 169 €	6 309 €	<b>58 478 €</b>
<b>Service</b>	47 725 €	- €	- €	<b>47 725 €</b>
<i>Total</i>	<b>185 000 €</b>	<b>68 533 €</b>	<b>27 670 €</b>	<b>281 203 €</b>

→ **Action 1 : Soutien pédagogique**

- LLU : 15 000 €
- Guichet Info Campus : 60 000 €
- Orientation - Soutien pédagogique : 30 000 €

→ **Action 6 : Entrepreneuriat**

→ **Action 7 : BAIP**

→ **Service : Salons + Dépenses courantes**

Merci

Pour un  
**AVENTIR**  
qui vous ressemble

Information  
Orientation  
Insertion pro.  
Entrepreneuriat



**Lycéens, étudiants,  
doctorants, jeunes diplômés,  
le SUIO-IP vous accompagne  
dans vos projets.**

UNIVERSITE D'ANGERS



## 7. Vie universitaire

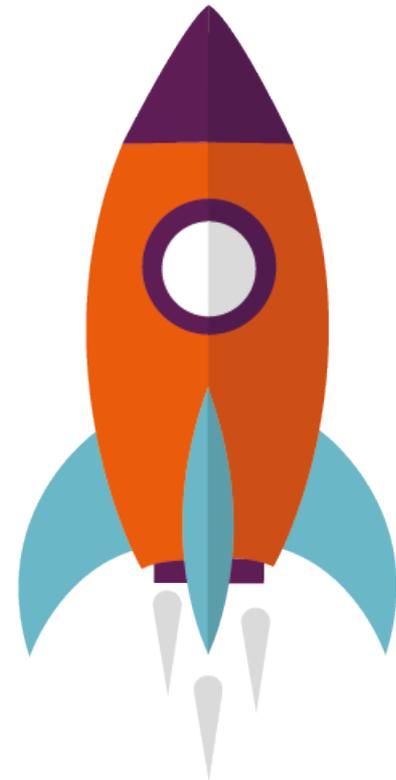
- **Bilan et perspectives de la mission  
entreprenariat présentés par Cécile  
JARRY-LETHU chargée de mission  
entreprenariat**

# La mission entrepreneuriat de l'UA

CFVU lundi 23 janvier 2017

# Sommaire

- Ambition et rôles
- Contexte
- Structuration
- Missions
- Bilan 2015 / 2016
- Perspectives
- Questions - Réponses





# Ambition et rôles

- Faire de l'entrepreneuriat une voie de réussite pour les étudiants et jeunes diplômés
- Développer, structurer et pérenniser une offre (service commun)
- Identifier et recenser l'existant dans les composantes
- Etre l'interlocuteur des composantes : donner de la visibilité aux actions, être support
- Représenter l'UA à l'extérieur

# Contexte

NATIONAL :

- MESNER

- Coordination Nationale PEPITE (ex PEE)

PAYS DE LA LOIRE :

COMUE L'UNAM – PEPITE (ex PEE) CREER



COMUE BRETAGNE -  
PEPITE

Universités (Nantes,  
Bretagne Occidentale,  
Bretagne Sud, Rennes 1,  
Rennes 2)

MAINE ET LOIRE : ALC – CREER 49

UA

FORMATION

- Étudiants  
- Stagiaires  
- Jeunes diplômés

PRESIDENCE

- Dci  
- Ddn

entrepreneuriat

RECHERCHE

- Écoles doctorales  
- Laboratoires

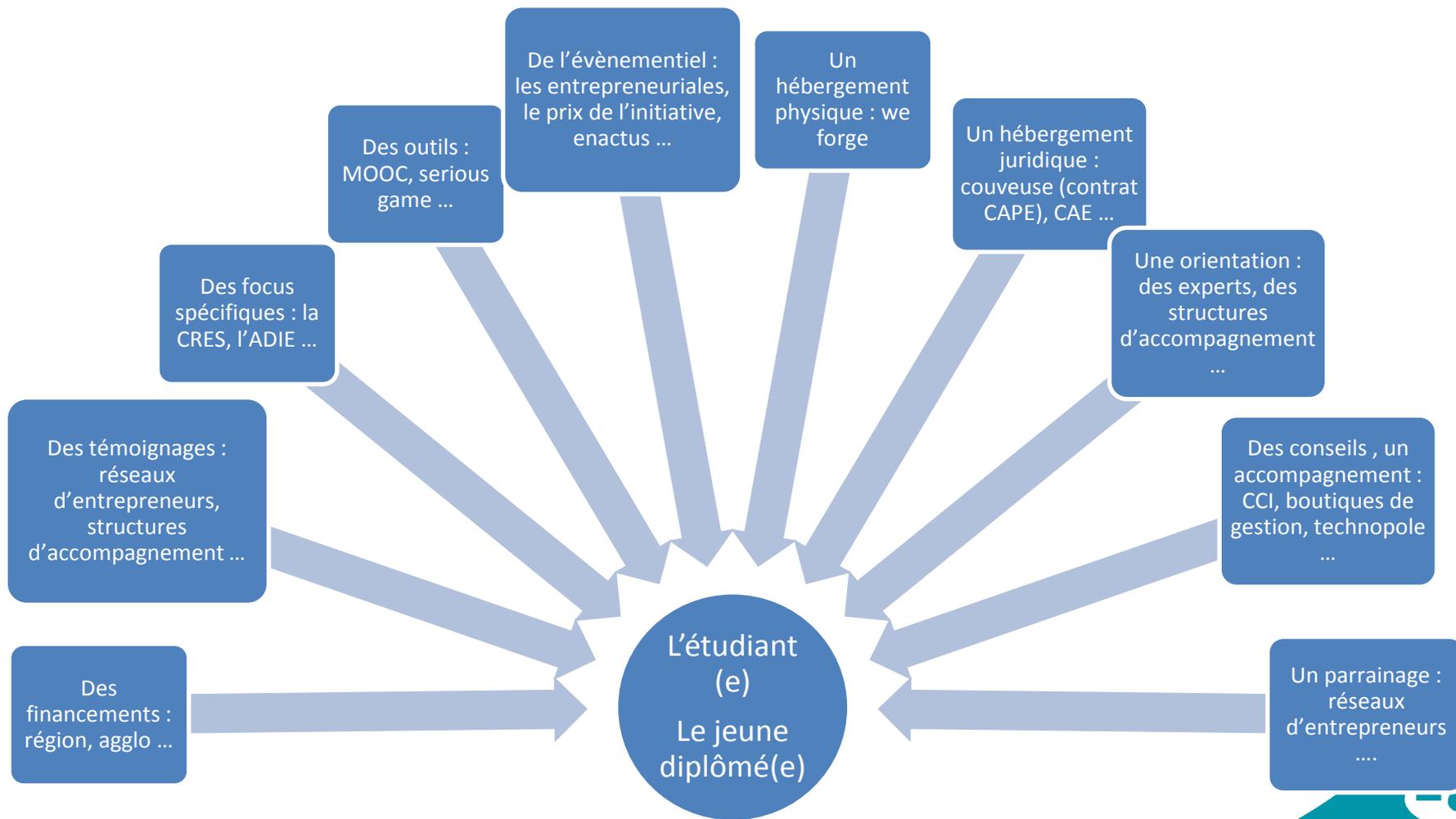
SERVICES COMMUNS

- Suio-ip

AMI  
Culture de l'innovation et de  
l'entrepreneuriat

Universités La Rochelle,  
Tours, Orléans, Limoges

Communauté  
d'agglomération du Grand  
Angoulême



# Structuration → UA'factory

- Portage politique : VP CFVU
- Portage administratif : Suio-Ip
- 1 chargée de mission
- 1 référente + 2 CDD Suio-Ip
- 1 réseau de référents composantes *refonte en cours*
- 1 budget annuel : 70 000 €

[www.univ-angers.fr/entrepreneuriat](http://www.univ-angers.fr/entrepreneuriat)

[uafactory@listes.univ-angers.fr](mailto:uafactory@listes.univ-angers.fr)

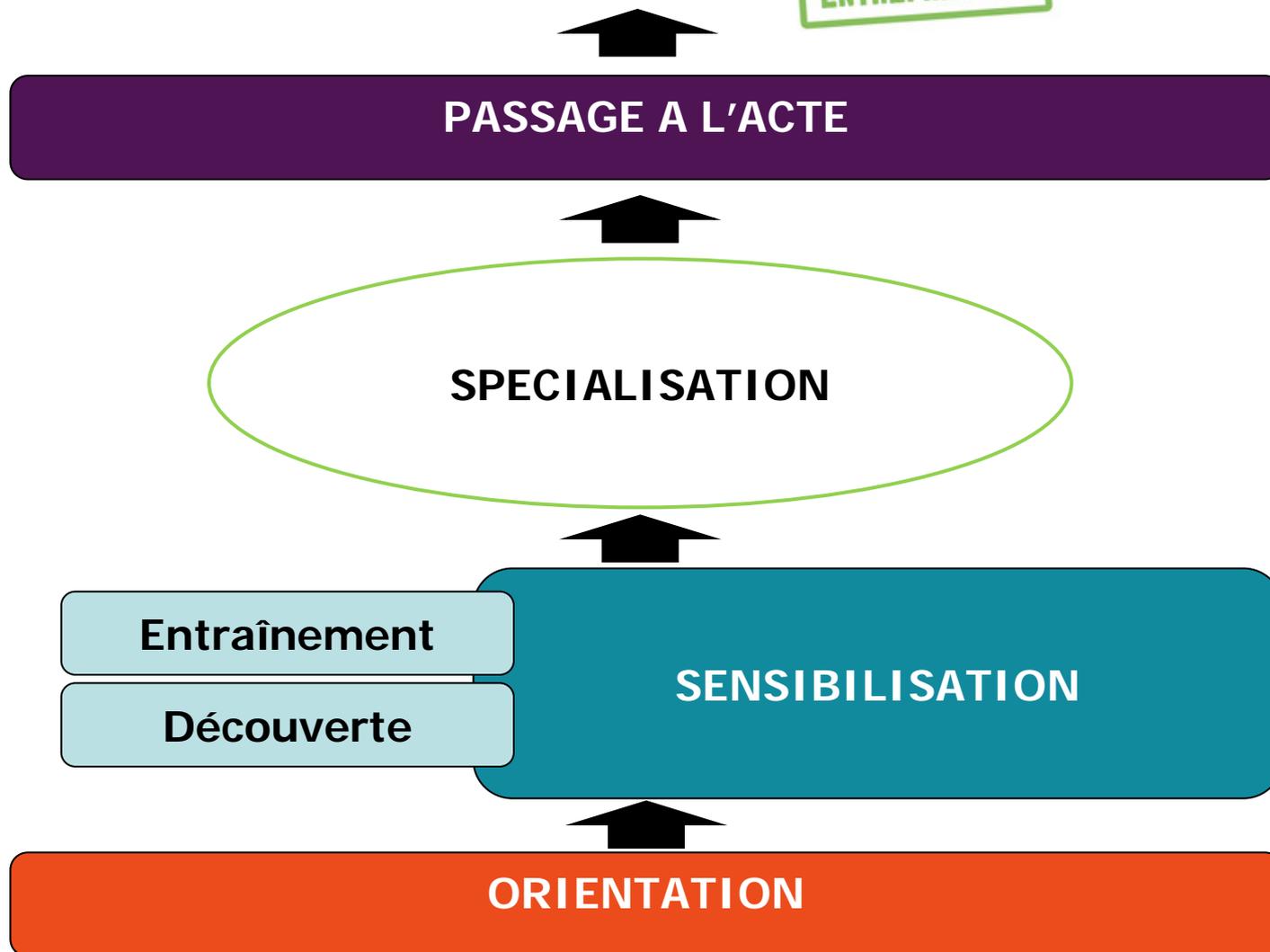
[@entreprendreUA](#) - [#Uafactory](#)

**UA'factory**  
POUR ENTREPRENDRE AVEC  
L'UNIVERSITÉ D'ANGERS





# Missions



I  
N  
F  
O  
R  
M  
A  
T  
I  
O  
N



# CONTINUUM D'ACTIONS

Information

Sensibilisation

Spécialisation

Passage à l'acte entrepreneurial : de l'idée au projet

Transfert : du projet à la création

## CIBLES

Niveau 1 : 20000 étudiants de l'UA  
Niveau 2 : les étudiants désireux d'aller au-delà

Tous les étudiants de licence (MENESR)-ECTS

Chaque étudiant de master ou de doctorat qui le souhaite (MENESR)

Les étudiants porteurs d'un projet entrepreneurial  
Les jeunes diplômés porteurs d'un projet entrepreneurial  
Les autres

Création ou reprise d'entreprise ou CAE ou portage salarial

## ACTIONS DE L'UA

Contact permanent :  
Les référents entrepreneuriat  
Site SUIO-IP, onglet entrepreneuriat  
etc ...

Des UELS (UEL graine d'entrepreneur, UEL Moi Etudiant Entrepreneur ?, UEL graine de créateur)  
Des conférences, des ateliers  
Une journée créativité, concours UA CREA  
etc ...

Des UELS (UEL création d'entreprise volet juridique, UEL création d'entreprise volet commercial, UEL création d'entreprise volet financier)  
Des programmes nationaux –CREA IUT, des enseignements dédiés  
etc ...

Accès privilégié à un espace de coworking  
Substitution du stage ou projet de fin d'études au projet entrepreneurial  
Aménagement des études  
Diplomation  
Tutorat/accompagnement  
etc ...

Hébergement juridique par une couveuse (contrat CAPE)

## ACTIONS HORS UA

Un agenda national (MENESR)  
Un portail CREER (PEPITE COMUE)  
Un espace PEPITE CRÉER au Salon des Entrepreneurs  
etc ...

Les Entrepreneuriales, Le prix d'initiative, Enactus,,  
le marathon de la création PEPITE  
etc ...

Une formation itinérante PEPITE,  
les ateliers MCTE  
etc ...

Statut National Etudiant Entrepreneur, Programme Angers Technopole, accompagnement CCI...

Entrée en incubation (Angers technopole, incubateur d'école ...)

# Bilan 2015/2016

	Nb d'étudiants
<b>Sensibilisation</b> <b>26 actions</b>	<b>1156</b> 54% L, 45% M, 1% D
<b>Spécialisation - Formation</b> <b>24 modules</b>	<b>1640</b> 58% L, 42% M
<b>8 diplômes</b> hors DIU EE en lien direct avec l'entrepreneuriat et l'innovation	<b>580</b> 39% L, 61% M
<b>Statut étudiant-entrepreneur et DIU EE</b>	<b>30 dt 8 DIU EE</b> 40% L, 44% M, 2% D, 14% JD
<b>TOTAL</b>	<b>3406</b> 2475 en 2014-2015 1986 en 2013-2014



# Budget 2015/2016

**BUDGET GLOBAL = 70 000 euros**

- Auto fi : 33 748 €
- Subventions région : 21 861 €
- Subventions ALM : 14 391 €
  
- Axe 1 : 35 021 €  
Développement et acquisition d'outils  
Formations associées (formateurs, étudiants et personnels)
- Axe 2 : 29 153 €  
Organisation d'événements (UA'créa, Créativ'Day...)
- Axe 3 : 5 826 €  
Prestations d'expertise et de conseil (ateliers de la créa, impressions 3D...)
  
- Fonctionnement : 45 794 €
- Masse salariale : 24 206 €

# Perspectives 16/17 – Interface interactive



Profil Boîte à outils Acteurs Calendrier Petites annonces Prix EkçaFuse!? Contact

Votre outil de débroussaillage de la jungle entrepreneuriale



Je (me) découvre par la prise d'info, la rencontre et/ou l'action ponctuelle.



J'explore mon idée ou mes potentiels, je cible mes actions, je m'y engage sur la durée.



Je me lance dans l'aventure entrepreneuriale. Je teste mon projet "avec filet".



POUR ENTREPRENDRE AVEC L'UNIVERSITÉ D'ANGERS



La nouvelle mission d'UA'factory : équiper les étudiants de l'Université d'Angers d'une **interface interactive** leur permettant d'identifier rapidement **les actions, les outils, les acteurs** les plus pertinents pour répondre à leur envie, idée, projet d'entreprendre.

Je ne sais pas par où commencer...

[Cliquez ici pour choisir votre profil !](#)

J'explore mon univers...

[Cliquez ici pour explorer votre univers thématique](#)



Explorez l'un des univers ci-dessus et découvrez de nombreux outils, acteurs et événements adaptés.

Je veux...



Tweets de @entreprendreUA



Les étudiants entreprene...

curated by #UAFactory : Entreprendre ...



# Perspectives 16/17 – Interface interactive



Profil Boîte à outils Acteurs Calendrier Petites annonces Prix EKçaFuse!? Contact

## Profil Porteur de Projet

Qu'est-ce qu'un PORTEUR DE PROJET ?

### Participer

#### UEL création d'entreprise

A la fac DEG, 3 volets à approfondir.

Au S1, le volet "commercial" ou le volet "juridique".  
Au S2, le volet "financier".

#### UEL "Moi entrepreneur demain ?"

Réservée aux étudiants ayant le "Statut Étudiant Entrepreneur" et/ou participant au programme les Entrepreneuriales Elle permet aux étudiants de valoriser l'engagement consacré à leur projet de création, réel ou fictif.

#### Ateliers de la créa

Rdv mensuel à l'UA pour zoomer sur différentes thématiques : *microentreprise, ESS, portage salarial, CAE...* avec des acteurs de la création d'entreprise et/ou du réseau UAfactory.

#### Ateliers MCTE

RDV hebdomadaire à la MCTE 49 pour zoomer sur différentes thématiques avec des professionnels de la création/reprise d'entreprise, généralistes et spécialistes.

### Se former

#### Statut National Étudiant-Entrepreneur (SN2E)

Pour favoriser l'émergence ou l'exploration de votre projet d'entreprise pendant ou après vos études.

Conciliation temps d'études et d'investigation projet favorisée :

- o possibilité de **substituer son projet entrepreneurial à son stage**,
- o **accompagnement** par un enseignant et des référents externes (entrepreneurs, pros de l'accompagnement...)
- o **mise en réseau** avec les structures dédiées à la création d'entreprises innovantes
- o **accès à un espace de coworking** : travail en groupe, centre de ressources, workshops... et à **une offre de formation (1<sup>er</sup> niveau)**

#### Diplôme National Étudiant Entrepreneur

Accessible sous réserve d'obtention du SN2E, il donne notamment l'accès à **une offre de formation approfondie (2<sup>ème</sup> niveau)**

*Inscription facultative* pour les étudiant(e)s SN2E.  
*Inscription obligatoire* pour les jeunes diplômés de...

Plus d'infos sur le DN2E

#### Formation itinérante : Entrepreneuriat et créativité

Changeant de location régulièrement, cette formation s'adresse à tous les étudiants angevins qui souhaitent **développer leur créativité et leur esprit d'entreprendre**.

demain !

SoonSoonSoon

### Rencontrer

#### Pépité Créer Pays de Loire

Les PEPITE sont des pôles qui ont pour objectif de **favoriser l'entrepreneuriat étudiant**. Concrètement, c'est par ces pôles que les étudiants ou jeunes diplômés peuvent obtenir le **Statut National Étudiant-Entrepreneur (SN2E)**.

Pour en savoir +, prendre contact avec l'animateur Pépité du 49.

Antoine PLUNIAN, 07.84.12.71.39  
antoine.plunian[@]ju-bretagne Loire.fr

#### UA'Factory

1<sup>er</sup> contact UA utile pour mieux connaître l'offre de UAfactory & friends, clarifier votre envie, idée, projet, établir votre feuille de route : actions, outils, acteurs.

#### Happy Entrepren'Hour

Idéal pour écouter et rencontrer des étudiants, étudiants-entrepreneurs et entrepreneurs dans un cadre détendu !

#### #Apéros étudiants/entrepreneurs de WeForge

1<sup>er</sup> incubateur d'étudiant-entrepreneurs d'Angers, WeForge organise régulièrement des moments de convivialité pour favoriser l'envie de créer et de faire mieux ensemble. Retrouvez les prochains événements sur leur [page Facebook](#) !

#### Les .jeudis de la création de



# Perspectives 16/17 – Créativ'Night UA



**Créativ'Day test ISTIA**  
Centre des Congrès  
14 octobre 2016  
Bureau du futur

# Perspectives 16/17 – Parcours émergence

## Objectif :

- proposer à l'étudiant **un parcours de maturation de l'intention entrepreneuriale** et de **développement de ses compétences transversales**;
- lui offrir la possibilité d'**infuser ses idées et ses projets pro.** (salarial, travail indépendant, création d'entreprise)
- avant qu'il ne s'engage éventuellement vers le SN2E et le passage à l'acte d'entreprendre.



# Perspectives 17/18

- Pérenniser l'existant et les projets en cours
- Elargir le champ d'actions (campus Cholet et Saumur)
- Consolider et développer un plan de partenariats, interne et externe à l'UA
- Développer et animer des communautés d'intérêt étudiants, alumni et référents UA'factory

MERCI

CAPACITES D'ACCUEIL THEORIQUES 2017-2018 (nombre d'étudiants susceptibles d'être inscrits en 2017-2018)

Formations à capacité limitée demandée au Recteur	vote ca 24 novembre2016			proposition
	capacité d'accueil totale	dont procédure APB	réorientations internes	APB hors réorientations internes
L1 - SHS - Psychologie	380	338	30	<b>308</b>
L1 - DEG - Droit	460	390	36	<b>354</b>
L1 - STS - Sciences de la vie et de la terre	320	280		
L1 - STS - PluriPASS	1150	1100	40	<b>1060</b>

Site	Formation	vote ca 24 novembre2016			proposition
		capacité d'accueil totale	dont procédure APB	réorientations internes	APB hors réorientations internes
Angers	L1 - ALL - Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand	45	40		
	L1 - ALL - Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol	220	190		
	L1 - ALL - Langues étrangères appliquées - Anglais-Italien	40	38		
	L1 - ALL - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Allemand	18	16		
	L1 - ALL - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Anglais	240	200		
	L1 - ALL - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Espagnol	65	60		
	L1 - ALL - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - bivalent Allemand-Anglais	18	16		
	L1 - ALL - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - bivalent Espagnol-Anglais	25	23		
	L1 - ALL - Lettres	90	80		
	L1 - SHS - Géographie et aménagement	80	70		
	L1 - SHS - Histoire	200	170		
	L1 - DEG - Economie et gestion	460	319	15	<b>304</b>
	L1 - SHS - Sciences sociales - Tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel	160	125	5	<b>120</b>
	L1 - STS - MPCIE, mentions Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique	270	200		
Cholet	L1 - DEG - Droit	120	76	4	<b>72</b>
	L1 - SHS - Histoire	50	43		
	L1 - SHS - Sciences sociales - Animation sociale, éducative, culturelle, et des loisirs	100	75	5	<b>70</b>
Saumur	L1 - SHS - Sciences sociales - tourisme culturel et patrimonial	60	52	2	<b>50</b>
	L1 - SHS - Sciences sociales - tourisme sportif, équestre et d'aventure	60	52	2	<b>50</b>

**Tableau 2 - Université d'Angers (0490970N) : Etablissement principal + SAIC**  
**Autorisations budgétaires - Budget consolidé initial 2017**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Dépenses					Recettes		
	Exécution N-1		Budget initial (a)		Exécution N-1	Budget initial (d)	
	AE	CP	AE	CP			
					Montants	Montants	
<b>Personnel</b>	<b>117 475 008</b>	<b>117 475 008</b>	<b>119 829 497</b>	<b>119 829 497</b>	143 823 197	<b>152 368 624</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	32 749 417	32 749 417	33 419 891	33 419 891	118 279 455	120 883 931	Subvention pour charges de service public
					2 756 908	4 538 118	Autres financements de l'Etat
							Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement et intervention</b>	<b>23 877 426</b>	<b>22 929 858</b>	<b>27 057 536</b>	<b>25 936 542</b>	9 716 689	14 264 827	Autres financements publics
					13 070 145	12 681 748	Recettes propres
					2 143 536	<b>2 616 279</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
<b>Investissement</b>	<b>8 138 181</b>	<b>6 931 681</b>	<b>8 354 361</b>	<b>6 888 338</b>	<b>2 143 536</b>	<b>2 283 296</b>	Financements de l'Etat fléchés
						332 983	Autres financements publics fléchés
							Recettes propres fléchées
<b>Enveloppes* destinées à des contrats de recherche</b>	-	-	-	-			
Personnel							
Fonctionnement							
Investissement							
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>149 490 615</b>	<b>147 336 547</b>	<b>155 241 394</b>	<b>152 654 377</b>	<b>145 966 733</b>	<b>154 984 903</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		-		<b>2 330 526</b>	<b>-1 369 814</b>	-	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)